



DOSSIER INSCRIPTION

Liste des documents

- **Règlement intérieur**
- **Fiche de renseignements**
- **Autorisation parentale**
- **Tarifs**



REGLEMENT INTERIEUR

Art 1- Le Règlement intérieur

Le présent règlement sera affiché de façon permanente à l'accueil de l'Ecole de Danse H25 et sera consultable par tous.

Toute inscription au sein de l'Ecole de Danse H25 vaut acceptation du règlement intérieur.

Art 2- Dispositions légales

H25 est le nom commercial d'une Ecole de Danse privée dirigée par Mme PYESTRYAKOVA Valeriya, destinée aux amateurs et futurs professionnels répondant aux obligations formulées par la législation en vigueur.

La directrice de l'établissement, dotée d'une expérience professionnelle et scénique, est titulaire du Diplôme d'Etat d'Ukraine et d'équivalence de diplôme d'Etat de professeur de danse classique par arrêté ministériel.

Art 3- Les Cours

Pour le respect du travail de chacun, les élèves sont tenus de:

- Arriver 10 minutes avant le début du cours
- Avoir un comportement respectueux à l'intérieur et aux abords de l'école
- Eteindre leur téléphone portable
- Rester concentré, éviter les bavardages
- Ne pas mâcher de chewing-gum

Art 4- Les Studios

- L'accès aux studios de Danse est exclusivement réservé aux élèves et aux professeurs. Les parents ou accompagnants ne sont pas autorisés à assister aux cours sauf dans le cadre des séances dites "portes-ouvertes".
- En cas de retard, attendre la fin de l'exercice en cours avant de pénétrer le plus discrètement possible dans le studio et prendre sa place.

Art 5- TENUE VESTIMENTAIRE

L'Ecole de Danse H25 impose à ses élèves une tenue correspondant aux exigences de leur discipline. Elles doivent se présenter coiffées en chignon pour les cours de danse Classique et cheveux attachés pour les autres disciplines.

Les parents s'engagent à respecter et soigner la tenue de leurs enfants.

Justaucorps, collant et chaussons pour la danse Classique, Jogging, t-shirt/débardeur, chaussettes ou pieds nus pour le Modern'jazz, et baskets pour salle obligatoire en Zumba.

Le port de bijoux, montres... est interdit pendant les cours.

H25 ne pourra être tenu pour responsable en cas de vol ou de perte.

**L'apprentissage de la danse nécessite un réel engagement.
Une pratique "LOISIRS" n'exclue pas la discipline, la rigueur et le respect**

Art 6- Absences et Présences

Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. Les absences ne seront en aucun cas déduites ni remboursées.

Pour éviter tout abus, les absences répétées ne donneront droit à aucun rattrapage.

Seuls les arrêts définitifs pour cause de déménagement à plus de 30 kms, raisons professionnelles ou raisons médicales, donneront lieu, sur présentation de justificatifs ou certificats médicaux, à un remboursement au prorata des semaines de cours restants à la date de fourniture de ces justificatifs. Pour d'évidentes raisons sanitaires, en cas de maladie contagieuse, les élèves sont invités à ne pas assister aux cours et prévenir le professeur.

En cas d'absence du professeur, dans la mesure du possible, les parents et les élèves seront prévenus et un message sera affiché sur la porte extérieure. Il appartient aux parents ou accompagnants des élèves mineurs de s'assurer avant de laisser l'élève seul que les cours ont bien lieu.

Art 7- Les Stages

Des stages de danse enfants et adultes pourront être organisés pendant les vacances scolaires et week-end. Ils feront l'objet d'une tarification distincte et d'une inscription spéciale à chaque stage.

Art 8- Le Gala

Dans la mesure du possible H25 organisera un gala tous les 2 ans auquel participeront toutes les classes de danse.

La présence des élèves aux différentes répétitions et représentation du gala est obligatoire.

La représentation du gala sera payante et une participation financière sera demandée pour la confection ou location de costumes de scène.

Les élèves ou leurs parents, pour les mineurs, s'engagent à respecter le planning des répétitions ainsi que les contraintes et consignes spéciales liées aux répétitions, essayages...

Hors année de gala des portes ouvertes ou évaluations seront organisées.

Art 9- Droit à l'image

L'Ecole de Danse H25 se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communications et de publicité sur tout support que ce soit.

Par ailleurs H25 souligne le fait que pour tous spectacles et événements auxquels les élèves seront amenés à participer, les prises de sons, de vues, de photographies pourront être interdites et que dans le cas contraire elles devront être limitées au strict usage dans le cadre familial.

Art 10- Manquement au présent règlement

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive et qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

La motivation est un paramètre essentiel dans l'apprentissage.

La Danse doit rester un choix, un plaisir et non une contrainte

Signature:

précédée de la mention "lu et approuvé"



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

NOM :

PRENOM :

Date de Naissance (JJ.MM.AA) :

Adresse :

.....

Sexe : Masculin / Féminin

Tél Fixe : Professionnel :

Portable : Adresse Mail :

COURS :

Jour : Heure :

Jour : Heure :

Jour : Heure :

CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE

ADHESION : 25 €

Chèque Espèces

COTISATION :€

Chèque Espèces

Date du règlement :

Nombre de chèques :

Fait le :

à :

Signature :



Autorisation Parentale

Nous vous informons que dans le cadre de nos activités de professeurs de danse, nos responsabilités ne sont engagées que pour la durée effective du cours.

Nous vous demandons de prendre toute disposition pour que votre enfant soit pris en charge dès la fin du cours soit :

- par vous-même
- par toute personne que vous aurez déléguée (nom, prénom et qualité)
- en l'autorisant à partir seul(e)

Dans le cas où l'enfant est récupéré, il doit vous attendre dans les locaux de l'école de danse.

Nom & Prénom de l'enfant :

Responsable légal :

Autorise mon (mes) enfant (s) à :

- partir seul
- partir avec son représentant légal: